

MESURER
& AMÉLIORER
LA QUALITÉ

ÉVALUATION DE LA MAÎTRISE DES RISQUES
ET DE LA DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION

Gestion des risques environnementaux et le développement durable (3.6-04) selon le référentiel de certification

Date validation Collège le 7 décembre 2023

L'établissement est soumis aux risques de son environnement (incendie, tempête, inondation, incidents d'installations nucléaires ou industrielles, etc.) et ses activités entraînent des conséquences sur le climat, la biodiversité, les eaux ou encore les sols. L'établissement doit, pour pérenniser son activité, **maîtriser les risques environnementaux** auxquels il est exposé tout en prenant en compte son **impact** social et environnemental en garantissant une soutenabilité économique sur le long terme. Pour répondre à ces enjeux, l'établissement définit sa stratégie et son plan d'actions en lien avec ses parties prenantes. Le développement durable doit être porté au niveau stratégique pour permettre son intégration et son déploiement.

La stratégie de l'établissement vise à **améliorer l'efficacité énergétique**, mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver les ressources, développer la mobilité durable, améliorer la gestion des déchets et préserver la biodiversité.

Le développement durable

La notion de « développement durable » est apparue dans le rapport Brundtland 1987 à la suite de la première commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU. Selon la définition de ce rapport, « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Le développement durable est composé de **3 piliers** : environnemental, social et économique.

La santé environnementale

La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. La santé environnementale devient une priorité de santé publique pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En 1999, l'OMS déclarait que « l'environnement est la clé d'une meilleure santé » (Source ministère de la Santé).

Le risque environnemental (norme ISO)

Le risque environnemental est la possibilité qu'un aléa survienne et entraîne des conséquences nuisibles sur l'environnement, les salariés, les patients. Deux types de risques sont à distinguer :

- **naturel** : aléa naturel et son territoire (incendie, tempête, inondation, canicule, neige, etc.) ;
- **technologique** : aléa causé par une activité humaine (installations nucléaires, installations industrielles, etc.).

La **norme ISO14001** encadre la maîtrise des risques environnementaux en proposant un système de management environnemental.

Les déchets produits en établissements de santé

On peut classer les déchets ainsi :

- les **déchets dangereux** : ils contiennent des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement (exemples : huiles usagées, solvants, piles, etc.). On distingue :
 - les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés (DASRIA) : ils présentent un risque infectieux car ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines (risque pour l'homme ou d'autres organismes vivants). Ils sont issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif et palliatif. Ils doivent être éliminés selon une filière spécifique Les OPCT (Objets Piquants Coupants Tranchants) sont systématiquement assimilés à des DASRI, qu'ils présentent un risque infectieux ou non,
 - les déchets issus de médicaments (DIMED) : dont une partie présente des risques cytotoxiques ou cytostatiques (CMR : cancérigène, mutagène, reprotoxique),
 - les autres déchets dangereux : qui présentent des risques d'une autre classe de danger (radioactif, chimique, etc.). Parmi eux, on peut noter :
- les **déchets non dangereux** : ce sont des déchets qui n'ont aucune des caractéristiques spécifiques des déchets dangereux. On différencie :
 - les déchets recyclables et organiques (papier, plastique, métaux, biodéchets, etc.),
 - les déchets assimilés aux ordures ménagères (DAOM) : déchets résiduels après mise en œuvre des filières de recyclage. Ils sont éliminés par incinération ou enfouissement. Il est à noter que les DAS ND (déchets issus des activités de soin non dangereux), s'ils ne sont pas recyclables, sont intégrés dans cette catégorie.

Experts-visiteurs

Vous vous assurez que l'établissement a :

- réalisé un **diagnostic** (consommations d'eau, d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, production de déchets) pour identifier les points forts et les axes de progrès. Il peut prendre les formes suivantes :
 - autodiagnostic de maturité (par ex. MODD de l'ANAP, outil mobilité de l'ADEME, pratiques achats responsables) ;
 - bilan des émissions de gaz à effet de serre, bilan déposé sur la plateforme Bilan GES de l'ADEME (<https://bilans-ges.ademe.fr/>),
 - consommations d'énergie déposées sur la Plateforme OPERAT,
 - tableau de bord DD de l'ANAP complété,
 - audit ou évaluation externe (audit énergétique, audit déchets, audit de la qualité de l'air),
 - à défaut, la liste des consommations (eau, énergie et carburants, fluides médicaux) et des rejets (eaux usées, déchets) ;
- identifié les risques environnementaux auxquels il peut être exposés (incendie, inondation, canicule, pollution : chimique, air, eau, sol), etc. et qu'il les a hiérarchisés au regard de la probabilité qu'ils surviennent et de la gravité potentielle.



1. Faire un diagnostic pour s'améliorer et maîtriser ses risques environnementaux

Faire un diagnostic :

- de son **impact environnemental et social** ;
- identifier les **risques environnementaux auxquels on peut être confrontés**

 Sur cette base, l'établissement a défini une stratégie adaptée à ses enjeux (contraintes, moyens) qui vise à :

- affirmer son engagement en faveur du développement durable ;
- fixer des objectifs, idéalement chiffrés, d'amélioration de l'impact social et environnemental de ses activités tout en garantissant la soutenabilité économique ;
- fixer des objectifs d'adaptation de son fonctionnement aux risques environnementaux auxquels il est exposé (incendie, inondation, canicule, pollution).

Cette politique, partagée avec les professionnels de terrain et les parties prenantes, est approuvée et signée par la direction. Elle figure au projet d'établissement.

Pour atteindre ses objectifs, **vous vous assurez** que :

- les **principaux projets** (immobilier, choix des prestataires, achat, etc.) sont traités à l'aune des enjeux de la stratégie ;
- la stratégie est déclinée dans un **plan d'actions** (échéances, périmètre, pilote, indicateurs/cibles, etc.) relatif à :
 - l'amélioration des résultats du diagnostics (efficacité énergétique, énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre, à la ressource en eau, à la mobilité durable, aux déchets, aux achats éco-responsables et à la biodiversité, à la pollution lumineuse et sonore, etc.),
 - la maîtrise des risques identifiés ;
- un **référent** « Développement durable » formé est nommé et une fiche de poste précise le périmètre de ses missions et, éventuellement, le temps dédié. À défaut de référent ou en complément, il peut exister une instance ou un groupe de travail qui travaille sur les ambitions fixées dans la politique développement durable ;
- des actions de **sensibilisation** sont régulièrement menées auprès des professionnels et des patients (par exemple : stand dans le hall, affichage, newsletter, formation, animation durant la semaine européenne du développement durable, conférence, partenariat avec des associations, campagne écogestes, etc.).

Experts-visiteurs

Pour chaque type de déchet (cf. définition), une filière adaptée est en place. Il existe une cartographie de toutes ces filières et elles sont encadrées par des procédures.

L'établissement **sensibilise** aux bons gestes de tri des déchets et le facilite pour les professionnels :

- poubelles de tri spécifiques à chaque filière facile d'accès ;
- affichage synthétique des règles de tri.



1. Faire un diagnostic pour s'améliorer et maîtriser ses risques environnementaux

 **Se fixer des objectifs d'amélioration et de réduction des risques**

 **Pour atteindre ses objectifs :**

- intégrer la réflexion DD dans ses principaux projets
- construire un plan d'actions d'amélioration de son impact et de maîtrise des risques
- nommer un référent DD
- sensibiliser les professionnels et les patients

2. Valoriser ses déchets

 **Structurer des filières adaptées à chaque type de déchets**

 **Faciliter et sensibiliser au tri des déchets**

 Concernant le **stockage** :

- **dans les services**, les locaux intermédiaires sont propres, non encombrés, identifiés, ventilés, avec un point d'eau ou un distributeur de gel hydroalcoolique et être sécurisés. Les conteneurs DASRI sont clairement identifiés et fermés.
- **au niveau central**, des aires de stockage distinctes selon les filières sont présentes et accessibles uniquement aux professionnels habilités. Ces aires sont propres, non encombrées et sécurisées. Le stockage des DASRI se fait dans un local à l'abri de sources de chaleur, ventilé et éclairé, avec accès sécurisé, lavable, avec une arrivée d'eau et une évacuation vers les eaux usées et sécurisé. Les conteneurs DASRI sont clairement identifiés et fermés.

La **traçabilité** est organisée et réalisée dans un registre chronologique de suivi des déchets. Ce registre doit être conservé pendant au moins trois ans. Il permet d'assurer la traçabilité des déchets sortant de l'établissement et de retracer les informations relatives à la production, l'expédition, la réception et le traitement des déchets.

L'établissement peut également avoir dématérialisé la totalité du registre (déchets dangereux et non dangereux) sur la plateforme Trackdéchets.

2. Valoriser ses déchets

 **Sécuriser le stockage**

 **Tenir un registre de suivi des déchets**

Pour aller plus loin

- <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/segur-de-la-sante/>
- <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>
- Santé et environnement - Ministère de la Santé et de la Prévention (sante.gouv.fr)
- One Health | Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- « Décarboner la Santé pour soigner durablement » : le rapport du Shift Project - The Shift Project
- <https://www.techopital.com/Story?id=6900>
- 2012Fascicule Red_dech_relu (has-sante.fr)
- <https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/que-faire-des-dechets-lies-aux-soins-de-sante>.
- <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2022/sante-environnementale-une-priorite-de-sante-publique>
- <https://biodiversite.gouv.fr/prendre-en-compte-le-lien-entre-sante-et-environnement>
- <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/189662/2330878>
- Notes juridiques FHF : <https://www.fhf.fr/expertises/developpement-durable/notes-juridiques-obligations-portant-sur-les-etablissements>
- Fiches réglementaires ANAP <https://www.anap.fr/s/article/comprendre-le-cadre-juridique-rse-en-quelques-minutes>

Scannez-moi pour
consulter la fiche
pédagogique



Patients, soignants, un engagement partagé

Retrouvez tous nos travaux et abonnez-vous à l'actualité de la HAS
www.has-sante.fr

